en mauvaise intelligence. Ne pouvant être transporté à Douai à cause de ses blessures assez graves, il a été mis en observation.

M. Bottin, juge d'instruction retournera aujourd'hui à Aniche.

A L'ÉTRANGER

L'attentat à Liège

(Nouveaux détails)

L'enquête

Liège, 5 mai. — L'instruction a recueilli quelques indices assez vagues. Une dame habitant rue Raikem, près de l'endroit où s'est produit l'explosion, a vu un individu rampant dans la rue, puis fuyant à toute vitesse.

Une personne habitant rue de la Paix a vu un individu qui se tenait baissé. Elle l'a interpellé, lui demandant ce qu'il faisait. L'individu a répondu : « Je cherche les aiguilles », puis a disparu.

Enfin, un facteur des postes procédant à la levée d'une boîte aux lettres, rue de la Paix, a été renversé par un homme accompagné d'un chien ; il a voulu poursuivre cet individu, mais trois autres hommes lui auraient barré la route.

La justice tiendrait une piste bien autrement sérieuse. L'arrestation d'un anarchiste français serait imminente. Le service de la Sureté de Paris aurait donné cette indication.

Toutes les arrestations des individus impliqués dans l'attentat de l'église St-Jacques auraient été faites d'ailleurs, sur des renseignements venus de Paris.

L'ETAT DES BLESSÉS

M. Renson

L'état des blessés a subi peu de modifications. M. Renson a la figure entièrement ligaturée ; la bouche seule est libre, les yeux sont irrémédiablement perdus. La jambe gauche devra probablement être amputée. M. Renson a pleine connaissance de son état. Il s'entretient avec les personnes qui l'entourent.

Il souffre horriblement et appelle la mort qui sera pour lui une délivrance. Les blessures de la tête sont affreuses; et si la suppuration se produit intérieurement, le malheureux peut succomber en quelques instants.

Mme Renson

Mme Renson souffre beaucoup aussi de ses blessures. Cet après midi elle a subi une opération très douloureuse : on a retiré tous les éclats de vitre, de fer-blanc et autres matières qui s'étaient profondément incrustées dans ses chairs. La patiente a été chloroformée. L'opération a duré très longtemps.

Mme Renson demande fréquemment des nouvelles de son mari.

On a pu lui faire comprendre avec des ménagements qu'il est grièvement blessé.

On lui répond naturellement, qu'il n'est que légèrement atteint, mais que le médecin lui défend strictement de se rendre auprès d'elle.

M. Bodart

M. Bodart est dans un état satisfaisant, les blessures qu'il a reçues, produites par les éclats de verre, sont plus douloureuses que graves. Elles sont toutefois assez profondes au bras gauche et au côté; une des mains est aussi fortement contusionnée.

J'ai vu au commissariat de police les vêtements des malheureuses victimes. Ce ne sont plus que des haillons lacérés et maculés de sang.

La foule continue à stationner sur les lieux du sinistre, et nul mot ne pourrait dépeindre son indignation et sa colère contre les auteurs de cet atroce attentat.

L'ANARCHISTE MEUNIER

Londres, 5 mai. — Les débats de l'affaire Meunier ont continué aujourd'hui devant le tribunal de Bow-Street.

M. Burnie a présenté la défense de l'anarchiste.

Après quelques paroles du président, le défenseur a déclaré qu'il se propose de faire venir des témoins de Paris pour établir un alibi en faveur de son client.

L'affaire a été ajournée à vendredi prochain.

Nouvelles Étrangères

Menaces de grèves à Londres

Londres, 5 mai. — Les cochers de fiacre de Londres menacent de se mettre en grève si les propriétaires refusent de diminuer la moyenne journalière qui est actuellement de 21 francs.

D'autre part, les employés du chemin de fer irlandais Great Norbern menacent de se mettre en grève dans les 24 heures, si les directeurs n'accèdent pas à leurs demandes.

Les sans travail aux États-Unis

New-York, 5 mai. — Le gouverneur de l'Iowa n'a pas réussi à obtenir le transport à Washington de la bande de Kelly. Les employés du chemin de fer Northern and Pacific ont été obligés de mettre leurs trains sur des voies de garage pour les soustraire aux sans travail.

Les femmes de Scotsville, en Pensylvanie, ont essayé hier matin de chasser les ouvriers d'une usine. Le lieutenant du shérif a tiré un coup de revolver en l'air pour les intimider.

Les hommes sont alors accourus et une véritable bataille s'est engagée.

La police a dû faire usage de ses armes. Quinze grévistes et une femme ont été blessés.

La grève s'étend dans quelques exploitations minières.

Dans le district de Meseba, la situation est toujours tendue. Les troupes restent sur les lieux.

DERNIERE HEURE

L'état du général Ferron est désespéré

Lyon, 5 mai. — L'état du général Férron est extrêmement grave. Dans sa chute d'hier le général est tombé sur la poignée de son sabre et s'est fait une très grave blessure.

Le docteur Ollier, lui a fait dans la journée une très délicate opération mais on désespère de le sauver.

Mme Ferron a été appelée par dépêche.

Chronique Régionale

Nécrologie. — Nous apprenons avec le plus profond regret, la mort de M. Edouard Bernard, maire de Roost-Warendin. M. Bernard administrait sa commune depuis plus de 30 ans; il a été successivement conseiller d'arrondissement en 1874, président du Conseil en 1879 ; conseiller général en 1883. Ses collègues de l'assemblée départementale lui donnèrent un précieux témoignage de leur estime en le nommant vice-président du Conseil général. A plusieurs reprises, il fut président de la commission départementale. Homme d'affaires, il mettait au service de ses concitoyens une profonde expérience. En politique, il se montrait très modéré, mais ferme dans ses convictions.

Il était surtout dévoué, à tous ceux qui l'approchaient et sollicitaient l'appui de ses conseils et de son influence. C'est un homme de bien qui disparaît, nous saluons sa mémoire avec un profond respect.

Chronique Locale

ROUBAIX

La Fête de Jeanne d'Arc

Le *Journal de Roubaix* ne comprend pas, dit-il, dans son numéro d'aujourd'hui pourquoi l'*Avenir* est hostile à la manifestation organisée par les cléricaux, et il trouve cela *étroit et exclusif !...*

Et voilà comment on écrit l'histoire au *Journal de Roubaix*.

Les gens étroits et exclusifs, ce sont les organisateurs de la fête, les chefs de l'Union catholique, qui mènent la chose, le Cercle militaire et la Jeunesse catholique qui l'exécutent.

Voilà des gens qui ont eu l'outrecuidance de former un Comité qu'ils ont appelé l'*Union des Sociétés patriotiques de Roubaix* à l'exclusion de toutes les unités républicaines.

Et, en avant la musique !

Usant et abusant, du plus respectable des sentiments, l'amour de la Patrie ils essaient de ranger sous la bannière cléricale tous les patriotes roubaisiens.

Il y a eu des résistances.

L'*Union des Patriotes* ne voulant pas se laisser encapuciner, a refusé de figurer officiellement à la cérémonie religieuse.

D'autres groupes moins éclairés, obéissant au seul sentiment patriotique se sont laissés entrainer.

La jeunesse est généreuse, nous ne saurions l'en blâmer.

Ceux-là ne connaissent pas la duplicité cléricale, ils n'ont vu ni le 16 mai, ni le 24 mai. ils se souviennent à peine du boulangisme ; ils ne supposent rien des projets ténébreux, contre la République.

Changer d'abord les emblèmes de la République, substituer au drapeau de la Révolution, le drapeau du Sacré-Cœur ; supprimer ensuite la fête nationale du 14 juillet, la remplacer par la fête de Jeanne d'Arc, et enfin, tout doucement supprimer la République et la remplacer par la monarchie, le jour, où le souffle de Jeanne d'Arc aura su enflammer le cœur de celui qui doit être le sauveur ! comme le disait, avec sa brutale franchise, à la réunion de l'Hippodrome, dimanche dernier à Lille, le général Charrette.

Voilà, cher confrère, un des motifs pourquoi l'*Avenir* est hostile à la manifestation.

Et si l'on nous répond que la jeunesse catholique n'est pas un groupe politique, nous n'aurons qu'à mettre sous les yeux de nos lecteurs la circulaire qui se distribue en ce moment à Roubaix avec en-tête.

Pour Dieu et pour la patrie — Circulaire où la jeunesse catholique constate elle-même qu'elle s'occupe d'élections.

Un autre motif encore dont nous ne dirons que deux mots. Jeanne d'Arc a été jugée condamnée et exécutée par des curés; et c'est un véritable scandale, de voir exploiter sa mémoire, en faveur du gouvernement des curés.

Nous le répétons une dernière fois, nous fêterons l'héroïque pucelle le jour que le gouvernement et les Chambres auront officiellement désigné à cet effet et ce jour là tous les patriotes seront avec nous.

Enfin, nous ne saurions mieux terminer cet article qu'en mettant sous les yeux des lecteurs de l'*Avenir*, l'aveu qu'un monarchiste, le duc de Broglie, laissait échapper dernièrement à la Société de l'Histoire de France.

Nous empruntons cette citation à l'article que publie aujourd'hui le *Rappel* sous la signature d'Auguste Vacquerie.

« Il faut convenir que dans les jours douloureux, quand par maladresse ou par défaillance la royauté restait au-dessous de sa tâche patriotique, quand la division des rangs supérieurs, ouvrait une large brèche au passage de l'étranger c'est du fond des entrailles du mas de la nation qu'une voix s'est élevée, une voix populaire, pour rappeler dans le droit chemin de l'unité, tous ceux qui s'en écartaient, fussent-ils princes, nobles ou chevaliers.

» Vous savez de quel toit antique est parti l'appel qui a rendu à la France le sentiment de sa dignité, et presque de son existence, vous savez que ce n'est pas au milieu des cours, qu'est apparu le trait de lumière dont le reflet a éclairé l'image de notre patrie.

» La voilà l'action populaire !

Et Vacquerie ajoute :

« L'action populaire.

» Pas l'action royaliste.

» C'est un royaliste qui parle.

» La royauté « défaillait ». Les rangs supérieurs ouvraient une large brèche au passage de l'étranger.

» C'est une fille du peuple qui a « rappelé dans le droit chemin les princes et les nobles.

» Donc, que les princes laissent Jeanne d'Arc tranquille ! Elle n'est pas plus à eux qu'aux évêques, elle est aux peuple.

» Il ne se la laissera pas voler. »

Un vieux Roubaisien.

Fête du premier mai. — C'est la fanfare ouvrière, la Paix, qui a gagné la prime de 30 francs tirée au sort entre les sociétés de musique qui ont participé aux concerts publics de la fête du 1er mai.

Revue d'appel. — La revue d'appel des hommes de la classe de 1873 et de ceux du *service auxiliaire des classes* 1873, 1878, 1883 et 1891 aura lieu à Roubaix pour les trois cantons, le mardi 8 mai, *à trois heures* de l'après-midi, sur la Grand'Place.

Les hommes soumis à la revue d'appel et qui seront présents dans les communes des trois canton seront tenus de répondre audit appel, alors même qu'il appartiendraient à un autre canton »

Ils devront être porteurs de leur livret militaire.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision commenceront à Roubaix le mardi 8 mai à une heure très précise du soir pour le canton de Roubaix-Ouest. Les communes de Croix et de Wasquehal sont comprises dans ce canton. Il y aura 491 jeunes gens à visiter.

Elles reprendront leur cours le jeudi suivant 10 mai à la même heure pour le canton de Roubaix Est, dans lequel se trouve englobée une partie de la commune de Wattrelos. 625 jeunes gens à visiter.

Elle se termineront en cette ville, par le canton de Roubaix-Nord, y compris l'autre partie de Wattrelos, le lundi 21 courant également à une heure de l'après-midi. 617 jeunes gens à visiter.

Les obsèques de M. Duquennoy. — La lettre suivante a été adressée à chaque conseiller municipal :

Roubaix, le 5 mai 1894.

Monsieur le conseiller,

Les obsèques de M. Jean Baptiste Duquennoy, conseiller municipal de Roubaix, décédé le 3 courant, auront lieu demain dimanche 6 mai à quatre heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur de vous prier d'y assister, et de vous trouver, à cet effet, à trois heures et demie précises, à l'hôtel-de-ville, d'où l'*administration municipale et le Conseil se rendront* à la maison mortuaire, rue Watt, 69.

Veuillez agréer, etc.

Le maire de Roubaix,
Henri CARRETTE.

*
**

La Société *La Solidarité* invite ses membres à assister aux funérailles du citoyen Duquesnoy Jean Baptiste, conseiller municipal, qui auront lieu dimanche 6 courant à 4 heures du soir.

Réunion au siège social à 3 heures précises.

Au tissage Cauchies

Dix-sept ouvriers tisserands sont rentrés dans la matinée d'hier ainsi qu'une grande partie des ouvriers employés à la préparation.

Une délégation de grévistes a eu le matin avec M. Cauchies une entrevue qui n'a abouti à aucun résultat.

A cinq heures les ouvriers sont venus recevoir leur semaine ; aucun livret n'a été rendu.

M. Cauchies espère une rentrée assez forte des grévistes pour lundi matin.

Il n'est pas l'heure de la retraite. — Vendredi soir Louis Hollemaert, 21 ans, demeurant *rue Saint-Elisabeth*, 19, *se trouvait ivre sur le boulevard* Gambetta injuriant et frappant sa femme.

Un agent lui ayant fait une observation, Hollemaert répondit « que l'on n'avait rien à lui dire et qu'il *n'était pas encore l'heure de la retraite* ». Il a été conduit au poste de police du 3me arrondissement.

Injures et violences envers un agent. — Vendredi, vers 9 heures 1/2 du soir, l'agent Desplanques voyait entrer à la gare un individu paraissant ivre, qui occasionnait par ses gestes un rassemblement.

Il le pria de sortir, mais l'ivrogne lui lança plusieurs coups de poing et coups de pied, puis l'injuria.

Pour le calmer il fut conduit au dépôt du 1er arrondissement où il a déclaré se nommer Jean-Baptiste Boulanger, demeurant à Tournai, faubourg St-Martin.

Un cocher malhonnête. — M. André Grevel, employé, demeurant à Lille, descendait à Roubaix vendredi soir et louait la voiture de M. Isidore D.. pour quelques heures.

Les courses terminées, M. Grevel remit au cocher une pièce de dix francs pour 6 francs 50 qu'il devait, mais Deltête n'entendit pas de cette oreille et ne voulut plus rendre la monnaie ; bien plus, M. Grevel voulant descendre, il reçut un violent coup de fouet.

Plainte a été dressée contre le loueur de voitures.

Chiens ratiers. — Nous rappelons aux amateurs que c'est aujourd'hui à quatre heures et demie précises qu'aura lieu chez M. Mesplomb, place du Trichon, la partie de 100 fr. entre le Terrier-Club et le Terrier-Bull.

Cette grosse partie a été faite dimanche dernier à l'issue du grand concours de la rue de l'Ommelet.

Contributions. — Les rôles de l'année 1894, des taxes établies par la loi du 16 septembre 1871, sur les billards publics et privés sont en recouvrements à partir de ce jour.

Combats de coqs. — Dimanche 6 mai, attaque au « Maréchal de Goyghem », contre la société du «Réveil du jour».

Lundi 7 mai, revanche de la partie du Maréchal au Réveil du jour.

A tous nos Lecteurs

On nous demande de tous côtés à quels signes se reconnait le véritable savon du Congo. Cette *marque, si appréciée, mais si contrefaite*, doit porter le nom de Victor Vaissier imprimé dans la pâte même du savon et la bande de garantie qui entoure les boîtes doit être adhérente et intacte.

Tombola. — La tombola organisée par l'Association des anciens élèves de l'école de la rue du Boi sera tirée le lundi 21 mai, au soir dans la salle du Café Fourmisien.

Photographie artistique Victor DERMANT
165 GRANDE-RUE, ROUBAIX
PREMIÈRES COMMUNIONS
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime. 6773

TOURCOING

LES FÊTES DU CENTENAIRE

Nous apprenons avec un vif plaisir, qu'à la suite d'une démarche faite par l'un des vice-présidents du comité d'organisation des fêtes du Centenaire, auprès de M Leluant, inspecteur principal de la Compagnie du chemin de fer du Nord, cette dernière vient de se faire inscrire pour une somme de 1000 fr.

Nous croyons savoir que la Compagnie du Nord, a l'intention d'organiser de nombreux trains de plaisir a l'occasion des fêtes du 20 et 21 mai prochains. Nous ne pouvons que la féliciter de cette décision, qui sera favorablement accueillie dans toute la région.

*
**

La huitième liste de souscription s'est élevée à 651 fr. 20. Nous arrivons à ce jour avec les 7 listes précédentes, à un total de 16,205 fr.

*
**

Nous rappelons aux hommes devant faire partie des chasseurs de Rosenthal et de l'artillerie, ainsi qu'à ceux inscrits antérieurement comme réserve, de se trouver aujourd'hui dimanche à l'Hôtel-Caserne des sapeurs-pompiers, aux heures que nous avons indiquées dans notre numéro d'hier matin.

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative informe les intéressés que le secrétariat de l'administration charitable sera, à partir de mardi 8 mai prochain, transféré dans les nouveaux locaux, rue du Collège.

Jusque nouvel avis, les consultations médicales et les distributions de produits pharmaceutiques continueront à être faites dans l'ancien établissement rue Nationale (Hôtel-Dieu).

Descente du parquet. — M. Massiet du Biest, substitut, accompagné de M. Montagne, greffier, s'est rendu hier après-midi, rue du Chien-Fidèle, à Mouvaux, au domicile de M. Emile Dhallu..., qui, comme nous l'avons raconté dans un de nos précédents numéros, a reçu un coup de couteau près de l'omoplate droite, au cours d'une rixe qui s'est produite lundi soir, rue de Dunkerque.

Le magistrat l'a longuement interrogé, puis il est reparti pour Lille par le train de 6 h. 05.

Jeu de balle à Tourcoing. — Aujourd'hui dimanche, 6 mai, à 2 heures précises, aura lieu sur la place Notre-Dame de Lourdes, une intéressante partie de balle, organisée par la société « la Paume Tourquennoise », entre les sociétés de Lille, Roubaix et Hellemmes.

Les pigeons voyageurs belges. — Depuis quelques jours, les pigeons voyageurs passent en grande quantité par la gare de Tourcoing. MM. les commissaires spéciaux contrôlent minutieusement les certificats d'origine.

Vol de numéraire. — Vendredi soir, M. Lecomte, épicier, rue du Moulin-Tonton, est venu se plaindre au commissariat central, qu'on lui avait dérobé une somme de 120 fr. Comme il portait des soupçons sur une femme qui était venue chez lui dans la journée des agents de *sûreté se mirent* aussitôt à la recherche de cette femme et furent assez heureux de la retrouver.

Amené au poste où elle a été fouillée, on trouva sur elle une somme de 20 francs Interrogée par M. Villon, commissaire du premier arrondissement, elle n'a pu indiquer la provenance de la somme trouvée sur elle, au moment de son arrestation mais elle nie néanmoins être l'auteur du vol de 120 francs de chez M. Lecomte.

Elle a été maintenue et transférée à Lille hier à midi à la disposition du parquet.

La fraude. — Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté hier matin les nommés François Libert, 15 ans, et Jules Vannebos', 17 ans, tous deux bâcleurs, porteurs de marchandise de contrebande.

Expulsés. — Un convoi de onze expulsés a été dirigé hier sur la frontière belge, par la gendarmerie de Tourcoing.

Plusieurs de ces individus composant ce convoi avaient été l'objet de mesures administratives ; les autres sortaient des prisons de la région.

PHOTOGRAPHIE
PREMIERES COMMUNIONS
12 Beaux Portraits émaillés et bombés pour **5 fr. 50** avec un grand comme prime gratuite, à la
Photographie Artistique et Industrielle
81, *rue Desurmont, TOURCOING*

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire, mardi 8 mai, à 7 heures 1/2 du soir, dans la salle habituelle de ses délibérations, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Exercice de 1893, compte administratif — 2°. id., examen des comptes du receveur municipal — 3. id.; clôture de l'exercice 1893 — 4. id.: compte administratif du maire — 5. Budget primitif de 1895 — 6. Budget additionnel de 1894 — 7. Suppression des prestations ; vote d'un crédit destiné à *remplacer les ressources* prestatives de 1895 — 8. Construction d'une passerelle sur l'Espierre entre Mouscron et Wattrelos en 1897 ; part incombant à la ville de Wattrelos dans la dépense; vote *d'un crédit de 234 fr. 18.*

Rapport des commissions ; 1° Société des courses. Demande de subvention; 2° Demande de M. le receveur municipal ; 3° Reliure des archives.

RONCQ

La police vient d'arrêter sous l'inculpation de vol et tentative de vol, les nommés Henri Alard, âgé de 24 ans, journalier et Théophile Botterman, âgé de 16 ans 1/2, tisserand, demeurant tous deux à Roncq.

En l'absence des frères Créqui, ouvriers de fabrique, les inculpés ont pénétré dans leur logement et, après avoir fouillé partout sont montés dans le grenier et ont dérobé quatre pigeons de race voyageur. Une perquisition faite au domicile de Botterman par M. Delattre, commissaire de police, a amené la découverte des pigeons soustraits.

Les coupables seront mis à la disposition du parquet.

Procès-verbal sera aussi dressé contre le nommé B., âgé de 18 ans, lequel a accepté l'un de ces pigeons sachant qu'il provenait de vol.

LILLE

Un suicide d'amour au Bois de la Deûle

Hier soir, vers 6 heures, des militaires qui se promenaient au bois de la Deûle, apperçurent un jeune homme sur un banc et qui paraissait souffrir beaucoup

S'étant enquis de sa demeure ils le firent monter dans une voiture et le reconduisirent à son logement, chez M. Léon Fremeaux, cabaretier, rue d'Angleterre, 78.

En route, il déclara qu'il se nommait Casimir Sauvage, âgé de 23 ans, employé chez M. Bourez, *constructeur*, et qu'il venait de s'empoisonner avec de la strychnine.

Arrivé à destination, on le transporta sur son lit et l'on fit demander le docteur Charles Richard, qui lui donna ses soins.

A 9 heures 1/4, M. Glatigny, commissaire du 5e arrondissement de service à la permanence, fut avisé du fait, par téléphone.

Il se rendit aussitôt auprès du jeune homme à qui M. Batheur, pharmacien venait d'administrer un antidote qui resta sans effet.

Interrogé sur les motifs qui avaient dicté sa fatale résolution et où il s'était procuré le poison, Sauvage garda un silence obstiné; vers dix heures, le jeune désespéré rendait le dernier soupir au milieu d'atroces souffrances.

Dans ses poches, on a trouvé un billet d'adieu adressé à son frère Maurice, qui, absent en ce moment, loge habituellement chez M. Fremeaux.

Dans la nuit, M. Maurice Sauvage est rentré chez lui et a appris avec douleur le suicide de son frère, suicide qu'il attribue à des chagrins d'amour.

Depuis quelque temps Casimir Sauvage était triste et préoccupé. Une jeune fille qu'il aimait éperdument et qui ne répondait pas à son amour est la cause de la *funeste résolution* du jeune homme.

Une victime de la bicyclette

Hier matin vers huit heures, M. Hugue, fils de Mme veuve Eugène Hugue, marchande de lits en fer, rue de l'Hôpital-Militaire, 98, ne voyant pas son jeune frère Maurice, âgé de dix-huit ans descendre de sa chambre, s'y *rendit* et après avoir frappé plusieurs fois, comme ce dernier ne répondait pas il ouvrit la porte. Il se trouva alors en présence d'un spectacle épouvantable. Le jeune Maurice s'était pendu au pied de son lit et la mort remontait déjà à plusieurs heures.

On devine la douleur de la famille du malheureux garçon. *Il paraît qu'il s'est suicidé* parce que sa mère avait la veille, vendu sa bicyclette.

Un vol de treize cents francs

Arrestation du voleur à Bruxelles

Comme nous l'avons annoncé hier, M. Delaunay, rue Jean-Roisin, à qui Alexandre Albertini 20 ans, a enlevé jeudi une somme de 1.300 fr., est parti vendredi soir pour Bruxelles et a été assez heureux pour faire arrêter son voleur.

Connaissant les habitudes d'Albertini, qui était un assidu des cafés concerts de la rue Léon-Gambetta, il se rendit dans les principaux établissements de la capitale de la Belgique et un peu après minuit il eut la chance de rencontrer à l'*Orpheon* son employé.

M. Delaunay sauta à la gorge de son voleur et le maintient jusqu'à l'arrivée de la police qu'un de ses amis était allé chercher.

Peu s'en fallut qu'Albertini fut relâché car les autorités belges n'avaient rien reçu de la part de la police française.

Il allait être remis en liberté lorsqu'on s'avisa de contrôler le nom qu'il avait donné à l'hôtel où il était descendu, il avait heureusement pour M. Delaunay donné un faux nom, et il fut maintenu en état arrestation.

On le fouilla mais on ne trouva rien. M. Delaunay se souvint alors que Albertini avait demandé à aller à la cour et que là son attention avait été un instant détournée.

Il supposa que le voleur avait profité de cette inattention et demanda que l'on fit des recherches dans les cabinets, d'où l'on retira une bourse contenant 730 fr. 50, le reste, soit 541 fr. avait été dépensé en une seule journée. Albertini s'était offert deux costumes complets, linge, chemise, etc. et avait fait une noce des plus corsées.

Son attitude a été des plus scandaleuse, il a menacé M. Delaunay, s'est fait retirer ses bottines par les agents belges, tout en les criblant de plaisanteries.

Son bel aplomb a pourtant disparu lorsqu'on lui a annoncé qu'on avait retrouvé le porte-monnaie.

Albertini a perdu sa mère il y a quelques jours seulement.

M. Delaunay, de retour à Lille, s'est empressé de faire expédier les papiers nécessaires pour confirmer ses dires. L'extradition sera accordée dans quelques jours et bientôt le jeune voleur comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Lille.

On voit, par l'exemple donné par M. Delaunay, qu'il est toujours préférable de faire ses affaires soi-même. S'il s'était reposé de ce soin sur la police, il n'aurait jamais revu un centime de ses treize cents francs.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 1

L'HOMME DE LA NUIT

PROLOGUE

Le Faux

I

Le 13 avril de l'année 186... un homme d'une trentaine d'années environ, de grande taille, un peu dégingandé, au visage sans barbe, aux yeux énergiques, vêtu d'une redingote noire et d'un chapeau haut de forme, se présentait, à dix heures du matin, au moment de l'ouverture des guichets, à la caisse de la maison Levillain, Hardy et Cie, banquiers rue Vivienne, porteur d'un chèque de cinquante mille francs signé Châteauroux, Cervier et Cie, gros métallurgistes dont les bureaux et le dépôt étaient situés rue Amelot, à Paris.

Le caissier prit le chèque, l'examina distraitement, pour la forme, MM. Châteauroux et Cervier étant depuis longtemps en rapports avec la maison Levillain, et il allait payer sans observation, quand tout à coup il se ravisa. Il jeta un coup d'œil de côté sur l'homme qui le lui présentait, reconnut un des employés, le caissier de la maison Châteauroux, parut surpris, puis dit à l'homme :

— Attendez moi un instant. Je n'ai pas assez d'argent en caisse. Je vais demander le complément au patron.

L'employé se laissa tomber sur une banquette et attendit, l'air machinal, sans inquiétude.

Pendant ce temps, le caissier passait dans le bureau de M. Levillain qui justement venait d'arriver.

Il lui montra le chèque.

— Eh bien, et celui-ci, qu'avez-vous ? Il faut payer.

— Si monsieur veut bien jeter un coup d'œil.

— Sur quoi ?

— Sur la signature.

M. Levillain regarda, ne remarqua rien d'extraordinaire et dit :

— Qu'est-ce qu'elle a ?

— Elle est bien imitée, c'est vrai, dit l'employé, mais je mettrais ma main au feu qu'elle est fausse !

Le banquier eut un sursaut brusque.

— Diable ! murmura-t-il.

Il prit le chèque des mains de l'employé et l'examina cette fois avec une attention soutenue.

Néanmoins, rien ne le frappa.

— Je ne vois rien, dit il.

Le caissier prit une autre signature de la maison sociale Châteauroux, Cervier et Cie, la rapprocha de la première et donna une loupe au patron.

Celui-ci eut un vrai cri d'ébahissement et de surprise,

— C'est vrai qu'elle est fausse !

Puis, se tournant vers le caissier :

— Vous avez des yeux précieux, vous !

— Ça m'a frappé tout de suite. Avant de payer, j'ai jeté un coup d'œil sur la signature.

— Fichtre ! vous avez bien fait. Et qui est-ce qui vous a présenté ça ?

— Un employé de la maison Châteauroux.

— Il est encore là ?

— Oui. Il attend. Il ne se doute de rien.

— Si c'est lui qui est le coupable, il aura déjà filé.

— Oh ! il ne doit se méfier de rien. C'est un chèque qu'on lui a confié.

— Qui ?

— Voilà !

— Comment connaître le coupable ?

— Je ne vois qu'un moyen, dit le caissier.

— Lequel?

— Faire arrêter l'homme. Le commissaire l'interrogera, et il faudra bien qu'il réponde.

— Si je l'appelais dans mon cabinet et si je tâchais de savoir.

— Il ne dirait rien peut-être et tout serait manqué, tandis que lorsqu'il sera pris.

— Faites donc prévenir le commissaire.

— J'y cours.

Le caissier reparut derrière son guichet.

— Ne vous impatientez pas, dit-il à l'homme qui attendait, je vais vous donner votre affaire.

— Faites, faites, répondit philosophiquement l'employé. Je ne suis pas pressé.

Et pour passer le temps, il ouvrit un journal et se mit à lire.

Il n'y avait personne à cette heure dans le hall de la maison de banque, qui était une maison assez bien peu achalandée, bien qu'elle fût d'un renom solide.

Mais elle faisait surtout des affaires avec la province et l'étranger, et comme elle n'avait pas de bureaux sur la rue, que son installation était au deuxième étage, on n'y voyait pas de clients de passage. Il y régnait un silence recueilli.

De temps en temps seulement une porte s'ouvrait, une porte silencieuse, dont le double battant seul faisait un bruit léger, un employé traversait, jetait un coup d'œil sur la banquette où le caissier de la maison Châteauroux était assis, puis s'en allait tranquillement à ses affaires.

Un quart d'heure environ se passa, puis le caissier, venant à l'homme :

— Voulez-vous, dit-il, passer dans le cabinet de M. Levillain?

L'employé serra son journal, se leva, et demanda, commençant à trouver cela drôle :

— Pourquoi faire?

— M. Levillain voudrait vous parler.

— A moi?

— Oui.

— Allons ! dit-il avec sa philosophie habituelle.

Et il suivit le caissier.

Dans le cabinet de M. Levillain, il y avait à côté du banquier un personnage vêtu de noir, l'air inquisiteur et froid, qui examina attentivement l'arrivant, dès qu'il parut, et dont le regard perçant troubla visiblement celui-ci, sans qu'il sût pourquoi.

L'homme était intrigué, pas inquiet.

Il se demandait seulement ce que tout cela voulait dire et regardait tour à tour M. Levillain et l'inconnu, attendant une explication.

Ce fut le banquier qui parla.

— C'est vous, demanda-t-il, qui avez présenté tout à l'heure à mon caissier un chèque de cinquante mille francs de la maison Châteauroux, Cervier et Cie ?

— Oui, monsieur.

— Qui vous a remis ce chèque?

— Dame...

L'homme hésita. Il semblait attendre qu'on lui expliquât pourquoi on lui faisait cette question.

— Répondez ! fit vivement M. Levillain. La question a une très grande importance. Le chèque est faux !

L'employé eut une sorte d'éblouissement.

Il bégaya :

— Faux?

— Oui, la signature a été admirablement imitée, mais elle est fausse.

L'homme sembla atterré.

— O mon Dieu ! fit-il.

Puis il balbutia, ne croyant pas encore à ce qu'on lui disait :

— Etes-vous sûr?

Le banquier rapprocha les deux signatures, la fausse et la vraie, lui donna la loupe et dit :

— Voyez vous même.

L'homme avait sur le front des gouttes de sueur froide. Tout son corps frissonnait. Il était livide, presque vert.

Un mot lui échappa.

— Oh ! le malheureux !

Puis il rendit le papier,

— C'est vrai.

— Vous êtes convaincu ?

— Oui.

— Et vous ignoriez que le chèque était faux?

— Je l'ignorais sûrement.

— Alors vous allez nous dire de qui vous le tenez.

L'employé eut un tressaillement effaré. Une épouvante parut sur ses traits mais une résolution subite se lut dans ses traits.

— Jamais ! fit-il nettement.

— Jamais?

— Je ne puis rien dire.

— Il faudra pourtant, fit le banquier, que la colère commençait à gagner, il faudra pourtant que vous parliez.

— Je ne parlerai pas.

— Que vous dénonciez le misérable qui a essayé d'extorquer à vos patrons et à nous cinquante mille francs !

L'homme répondit :

— Je ne dirai rien.

— Prenez garde ! s'écria M. Levillain, vous ne savez pas à quoi vous vous exposez, à faire croire que vous êtes vous-même le vrai coupable. Je ne vous prendrai pas en traître. Monsieur que vous voyez ici est le commissaire de police du faubourg Montmartre. Je l'ai fait appeler. Il a son écharpe dans sa poche. Et si vous refusez de vous expliquer, vous ne sortirez d'ici que pour aller au dépôt.

— Je vous somme, dit le commissaire, qui n'avait pas encore ouvert la bouche, je vous somme de dire la vérité où je vais être obligé de faire mon devoir.

L'homme ne répondit pas. On voyait qu'une lutte violente se livrait en lui. Ce n'était plus son front seulement, c'était toute sa face qui était maintenant rempli de sueur, de sueur d'agonie. Il bégaya, se parlant à lui même ;

— *Je ne puis pas. Il en mourrait.*

Et, se tournant vers M. Levillain et le représentant de la loi, il ajouta :

— Faites ce qu'il vous plaira. Je ne dirai rien.

— Vous savez, dit le commissaire, à quoi vous vous exposez, si vous vous obstinez dans votre silence?

— Oui.

— A ce qu'on vous croie le seul et vrai coupable, l'auteur même du faux?

— Oui.

— Et dans ce cas, c'est vingt ans de travaux forcés au moins.

— Oui, je sais tout cela.

— Et vous ne voulez pas parler ?

— Je ne le puis pas.

Le commissaire sortit alors tout à fait son écharpe, en ceignit solennellement ses reins et dit :

— C'est votre dernier mot?

— Oui.

— Comment vous appelez-vous?

— Anselme...

— Anselme qui?

— Je n'ai pas d'autre nom.

— Eh bien, monsieur Anselme, au nom de la loi, je vous arrête!

Et il mit la main sur l'épaule de l'homme qui chancela.

Deux agents attendaient dans l'antichambre. On les fit entrer, et c'est entre eux deux que l'employé de la maison Châteauroux, Cervier et Cie *sortit de la banque Levillain*. Le malheureux avait peine à marcher. Tout tournait autour de lui. Quelle honte! Quand on allait savoir, ses patrons, son protecteur. C'était l'effondrement, l'abîme, la mort! Et pourtant il ne pouvait pas faire autrement. Non, il ne le pouvait pas!

II

Il y avait plusieurs années que l'homme que nous venons de voir arrêter et qui répondait au nom d'Anselme était employé dans la maison Châteauroux, Cervier et Cie.

Un jour, MM. Châteauroux et Cervier étaient tous les deux dans leur bureau, quand ils virent entrer un pauvre diable, hâve, défait, blême, qui avait peine à parler et qui chancelait de fatigue, de détresse, de besoin; ses vêtements suaient la misère, ses souliers bâillaient.

Il était boueux, mouillé comme s'il avait traîné dans les ruisseaux de la capitale. On voyait qu'il était aux abois ; que sa venue dans la maison était sa dernière course, sa suprême espérance.

En le voyant, M. Cervier eut un mouvement de répulsion et de dégoût. C'était un homme de haute taille, les yeux durs, la lèvre méprisante, avec des favoris de magistrat.

Il demanda d'un ton rude :

— Qu'est-ce que vous voulez?

L'homme, d'une voix qui eût attendri un tigre, d'une voix qui avait des larmes et de la prière, répondit :

— Je viens vous demander, monsieur, de m'employer, à n'importe quoi, au prix que vous voudrez.

M. Cervier toisa l'homme et dit :

(A suivre) Jules DE GASTYNE.